

# ÉCOLE PRIVEE CATHOLIQUE SAINT-GEORGES

Sous contrat d'association avec l'État

## CONVENTION DE SCOLARISATION

Entre :

L'école Saint-Georges

Et Monsieur et Madame : .....

Demeurant (adresse) .....

.....

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

Nom et prénom :

.....

### Article 1 - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans laquelle l'enfant ..... sera scolarisé par le(s) parent(s) dans l'école catholique « Saint-Georges » ainsi que les droits et les obligations de chacune des parties.

### Article 2 - Obligations de l'école :

L'école Saint-Georges s'engage à scolariser l'enfant ..... en classe de ..... pour l'année scolaire 2018/2019 et à lui proposer les activités réalisées par la classe dans le cadre du parcours d'apprentissage envisagé par l'enseignant.

### Article 3 - Obligations des parents :

Les parents s'engagent :

- à respecter l'assiduité scolaire pour leur enfant ..... en classe de ..... au cours de l'année scolaire ;

- à respecter les propositions pédagogiques faites par l'équipe enseignante et l'enseignant de leur enfant ;
- dans leur relations avec les membres de la communauté éducative, à se tenir au strict suivi de la scolarité de leur enfant.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et acceptent d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de les respecter.

#### Article 4 - Coût de la scolarisation

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de scolarisation de leur enfant au sein de l'école à savoir : 18 euros par mois pour la contribution familiale ; les frais de garderie et d'étude. Ils s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions fixées par l'école.

#### Article 5 - Rupture de contrat pour manquements aux engagements pris

Dans ce cas (extrême), la rupture de contrat ne pourra être définitive qu'après entretien avec les parents de l'enfant, puis de l'envoi d'un courrier qui témoignera des manquements constatés.

Dans le cas d'une rupture de contrat demandée par l'école, le chef d'établissement veillera à proposer aux parents un nouvel établissement d'accueil pour l'enfant.

Date :

Signature :

Les parents

Le chef d'établissement